

Définition des zones PLUiH

UA : Zone centrale à forte densité

UAa : Zone centrale à forte densité présentant un caractère architectural particulier

UAb : Zone de centre bourg historique dense

UE : Zone mixte pavillonnaire, de collectifs, d'activités ou de centre borug

UEc : Zone pavillonnaire des cités minières

UF : Zone de friche industrielle en mutation

UL : Zone pour des activités en lien avec l'hébergement léger

UR : Zone de hameau soumise au règlement national d'urbanisme

UX : Zone d'activités industrielles, de services, de bureaux

UXa : Zone d'activités existantes en milieu résidentiel

UXh : Zone d'activités de services, de bureaux

UY : Zone d'activités commerciales

AU : Zone d'urbanisation future

AUD : Zone d'urbanisation future différée

AUX : Zone d'urbanisation future à vocation économique

A : Zone agricole

Ag : Zone agricole prioritairement dédiée à l'agrivoltaïsme

Alhn : Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées pour des activités en lien avec l'hébergement léger, avec prescriptions environnementales renforcées

Alhr : Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées pour des activités économiques et d'hébergement en lien avec le tourisme, les loisirs et le site agricole et naturel

Am : Zone maraîchère en îlots urbains

As : Zone de protection renforcée en raison d'une forte sensibilité de l'environnement et des paysages

N : Zone naturelle protégée

Nd : Zone naturelle d'ancienne décharge

Ne : Zone naturelle dédiée aux centrales photovoltaïques

Nf : Zone de mises aux normes des activités existantes

Nj : Zone naturelle de jardins

NL : Zone naturelle de loisirs

NLah : Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées pour des activités économiques et d'hébergement en lien avec le tourisme, les loisirs

NLh : Zone naturelle de loisirs liée aux secteurs nécessitant de l'hébergement touristique

NLhc : Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées pour aire de camping car

NLs : Zone naturelle de loisirs liée aux équipements sportifs et de loisirs

NLT : Zone naturelle de loisirs liée aux équipements touristiques

NLU : Zone naturelle de loisirs liée aux parcs urbains

Np : Zone d'emprise de l'aérodrome

Ns : Zone de protection renforcée en raison d'une forte sensibilité de l'environnement et des paysages

Nx : Zone de carrière

Légende du Plan de zonage

----- Limites des zones

— Linéaires commerciaux protégés

■ Bâtiments susceptibles de changer de destination en zone A ou N

■ Périmètres comportant des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

■ Emplacements réservés

■ Réservoirs biodiversité bocage/ripiisylve

■ Réservoirs biodiversité forêts

■ Milieux humides

■ Zones humides protégées

Autres informations

□ Distance d'éloignement des exploitations agricoles

Château de la Venerie BP 69 71206 Le Creusot Cd

Creusot
Montceau

Communauté urbaine

03 85 77 51 91

03 85 36 38 91

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
Habitat (PLUiH)

Valant Schéma de Cohérence Territoriale

3-2-a Plan de zonage

Commune de SAINT-VALLIER

Echelle : 1 : 9000

05001000

m

PLUi - CUCM

Document approuvé le : 18 juin 2020

Modification de droit commun approuvée le : 06 octobre 2022

Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUi approuvée le : 19 février 2024

Modification simplifiée approuvée le : 10 avril 2024

Modification de droit commun n°2 approuvée le : 28 janvier 2026

La Vice-Présidente en charge de l'Urbanisme : Frédérique Lemoine

The main map displays the territorial planning for Saint-Vallier. It features a complex arrangement of colored zones: orange for central high-density areas (UA, UAa, UAb), green for agricultural and natural spaces (A, Ag, N, NL, etc.), and purple for commercial and industrial zones (UX, UXa, UXh, UY). The map also shows environmental features like water bodies, forests, and protected areas, along with infrastructure like roads and railways. A compass rose is located in the top left corner of the map area.